



Karima Badat, directrice de la Maison de l'entreprise Nord.

© Photo : Pierre Marchal

Chambre de Commerce et d'Industrie

"Mettre les porteurs de projets dans le bon circuit"

Les chambres consulaires ont tout intérêt à aider les futurs entrepreneurs qui seront par la suite leurs ressortissants. À chacune sa sphère d'intervention. L'industrie, le commerce, les services et les entreprises du bâtiment de plus de 20 salariés dépendent de la Chambre de Commerce et d'Industrie.

Karima Badat est la directrice de la Maison de l'entreprise Nord. Sur l'année 2013, la création d'entreprises est globalement en baisse de 11% au sein de la Chambre : plus précisément -10% pour les commerces, -13% pour l'industrie et -13% pour les services. De mauvais chiffres justifiés par la crise économique qui invite à la prudence. "Les gens hésitent et prennent le temps, car une fois qu'on a le statut de chef d'entreprise, nous avons l'entière responsabilité de notre activité. Le contexte économique ne se prête pas forcément à se lancer de manière intrépide", analyse Karima Badat.

Hyper-dynamique, le créneau des services à la personne n'a pas conservé le dynamisme qu'il possédait il y a quelques années. "Cen'est pas si évident que cela, car c'est très demandeur de services, il y a un besoin important de personnels et des charges lourdes", précise-t-elle. Dans les métiers de bouche comme la petite restauration, des entreprises continuent à se créer. Le commerce alimentaire est d'ailleurs le secteur les créations et les radiations parviennent à un quasi-équilibre.

"Nous essayons de cadrer ce type d'initiative en informant les porteurs de projets sur leurs obligations, leurs droits... Le rôle de la Chambre est de les mettre dans le bon circuit", commente Karima Badat. Ce bon circuit débute souvent par un rendez-vous informel avec l'un des vingt conseillers de la Chambre répartis sur les quatre Maisons de l'entreprise. La phase d'avant immatricula- □□□

ADHERER A NOS ASSOCIATIONS

AGAPLR

L'AGAPLR, Association de Gestion Agréée pour les Professions Libérales de La Réunion s'adresse aux professions libérales et aux titulaires de charge et offices.

Nous comptons parmi nos adhérents :

auxiliaires médicaux, médecins, architectes, dentistes, avocats, agents commerciaux, formateurs, notaires, conseillers d'entreprises, auto-écoles, experts-comptables, professeurs indépendants, assureurs, huissiers, etc.

CGAR

Le CGAR, Centre de Gestion Agréé de La Réunion s'adresse aux commerçants, aux artisans, aux prestataires de services et aux agriculteurs.

Nous comptons parmi nos adhérents :

pharmaciens, transporteurs, restaurateurs, électriciens, coiffeurs, garagistes, maçons, stations-services, boulangers, agriculteurs, etc.

VOS PRINCIPAUX AVANTAGES :

- Non-majoration de 25% de votre bénéfice imposable pour les entreprises à l'impôt sur le revenu
- Réduction du délai de reprise de l'administration fiscale de 3 ans à 2 ans
- Formations gratuites et parfois diplômantes : plus de 100 h proposées en 2014 sur des thèmes tels que la fiscalité, communication, financer efficacement son entreprise, sauveteur secouriste, gestion de projet... + 100 h en formation à la comptabilité pour les adhérents de l'AGAPLR
- Conseils fiscaux et autres

Plus d'informations sur notre site Internet : www.cgar-agaplr.com
AGAPLR 0262 21 73 78 - CGAR 0262 21 73 58